

## NSG Group

### Code de Conduite du Fournisseur

#### Introduction

NSG Group souhaite bénéficier, à l'échelon mondial, d'une réputation sans pareille pour la façon à la fois professionnelle, légale et éthique dont elle exerce ses activités, conformément à la déclaration sur les Valeurs et les Principes de NSG Group.

La conduite que nous exigeons de notre personnel est documentée dans le Code de Conduite de NSG Group. Le comportement, les procédés, et des procédures que nous exigeons de nos fournisseurs sont documentés dans ce Code de Conduite.

Ce code définit, dans la mesure du possible, une approche juste et pleine de bon sens applicable à l'exercice de nos activités, comprenant également toutes les aspects juridiques.

Dans la fourniture de produits et la prestation de services à NSG Group, tous les fournisseurs ont le devoir d'observer de se conformer à ce Code de Conduite, en plus des dispositions de toutes les lois et réglementations applicables. En outre, tous les fournisseurs sont censés répondre à toutes les demandes raisonnables de NSG Group ayant pour but de démontrer l'observation de ce code..

#### Une bonne gouvernance

La conformité aux règles d'éthique dans le comportement fait partie intégrante de tout ce que nous faisons. L'application de règles rigoureuses pour la prévention des risques relatifs aux pots-de-vin et aux tentatives de corruption, ainsi que la conformité à nos normes d'éthique sévères, sont des éléments essentiels du succès de notre entreprise. En tant qu'entreprise internationale, nous avons pour politique de respecter nos procédures et principes internes, tout en respectant également la législation locale, partout où nous sommes présents dans le monde.

Nos fournisseurs ont le devoir, dans leurs transactions de tous les jours, de se montrer justes et équitables, et de ne jamais faire preuve de malhonnêteté ou de tromperie dans leurs rapports avec les clients, les fournisseurs et des tiers avec lesquels ils travaillent.

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils:-

- Acceptent leur responsabilité de se conduire de manière professionnelle, éthique, équitable et intègre.
- Interdisent toute action visant à falsifier ou fausser la libre concurrence ou l'accès au marché, ou en violation avec les règles juridiques applicables en matière du droit de la concurrence.
- S'engagent à empêcher d'une part que soient offerts, promis ou donnés des pots-de-vin, d'autre part la réception ou l'acceptation d'un pot-de-vin par toute personne associée.
- Informent immédiatement NSG Group s'ils s'aperçoivent qu'un quelconque des administrateurs, des cadres ou des employés du fournisseur exerce des fonctions

d'agent public, lorsque ceci est susceptible d'influer sur leurs rapports avec NSG Group.

- Informent immédiatement NSG Group s'ils s'aperçoivent qu'un quelconque des administrateurs, des cadres ou des employés du fournisseur ont, avec un quelconque des employés de NSG Group, des relations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêt.
- Se conforment à leurs obligations fiscales dans tous les pays où ils sont présents.
- Adoptent et appliquent un Code de Conduite pour les employés.

## **Responsabilité sociale**

En tant qu'entreprise internationale de premier plan, nous entretenons des rapports significatifs dans le monde entier avec nos employés, les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, ainsi que les nombreux intervenants dans nos entreprises. De ce fait, nous prenons nos responsabilités sociales d'entreprise très au sérieux, et nous adhérons aux droits de l'homme reconnus internationalement.

Tous les fournisseurs ont, en tant qu'exigence minimale, le devoir d'observer les normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail en matière de travail.

Ceci signifie que les fournisseurs s'engagent à appliquer des normes en matière de travail encourageant l'application des droits de l'homme, et à ne faire preuve d'aucune discrimination intentionnelle pour l'engagement, l'avancement, la mutation, le licenciement, et autres activités en matière d'emploi, en vertu de la race, de la couleur de la peau, de la foi, de la nationalité, de l'âge, du mariage ou PACS, de la grossesse / maternité, du genre, de la conversion sexuelle, de la religion ou des croyances, de l'origine ethnique ou nationale, de toute infirmité, de l'adhésion à un syndicat, de la couleur politique, ou de tout autre statut protégé par la loi.

Les lois locales sur la discrimination liée à l'âge doivent être observées. Les brimades, le harcèlement ou l'intimidation ne sont en aucun cas tolérés, quelles que soient les circonstances, de même que les pressions exercées sur les personnes signalant ce harcèlement, ou les représailles à leur égard.

Le Groupe NSG se tient d'acheter des composants et des matériaux chez des sociétés qui partagent nos valeurs de droits de l'homme, éthiques et de respect de l'environnement. Le Groupe NSG se tient d'acheter des minéraux de façon qui respecte les droits de l'homme.

Le Groupe NSG s'engage à s'assurer qu'il n'y a ni esclavage ni trafic d'êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans notre entreprise.

Nous exigeons de tous nos fournisseurs:-

- Qu'ils mettent en place un milieu de travail sain et sans danger, en minimisant, dans la mesure où cela est réalisable de façon pratique, les causes de dangers inhérents au milieu de travail.

- Qu'ils minimisent les risques d'exposition à des matières, des machines ou des activités nocives.
- Qu'ils adoptent et maintiennent une politique efficace en matière de sécurité.
- Qu'ils respectent la législation nationale en matière d'emploi concernant l'horaire de travail. NSG Group n'entretiendra pas de rapports avec des fournisseurs qui appliquent ou supportent le travail forcé. En outre, on ne doit pas engager de jeunes âgés de moins de quinze ans, ou plus âgés, selon la loi en vigueur.
- Qu'ils prennent les mesures de vigilance nécessaires en ce qui concerne les minerais qui alimentent les conflits et qu'ils soutiennent nos clients à respecter les obligations de déclarations concernant les minerais qui alimentent les conflits.
- Qu'ils respectent les lois concernant l'esclavage et le trafic d'êtres humains.
- Qu'ils observent les politiques locales de NSG en matière de Santé et Sécurité, y compris celles qui se rapportent à l'abus d'alcool et à l'emploi de substances illicites lors du travail dans les locaux de NSG, ou de visites dans ces mêmes locaux.

### **Responsabilité pour l'environnement**

NSG Group est entièrement engagé dans la protection de l'environnement. Nos politiques soulignent la contribution unique que nos produits peuvent apporter pour remédier aux changements climatiques et relever les défis sur le plan de la réduction de notre propre consommation énergétique et la gestion de nos ressources. Dans le cadre de sa politique en matière de durabilité, NSG Group communique et travaille de façon constructive avec ses fournisseurs, des gouvernements, des organismes de réglementation, la communauté scientifique, ainsi que d'autres intervenants concernés, le cas échéant, pour développer et encourager des pratiques commerciales et communautaires contribuant à la réalisation de l'objectif commun du développement durable.

En conséquence, nos fournisseurs doivent également reconnaître l'importance fondamentale de leur rôle dans la réduction de l'impact sur l'environnement.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils contribuent à la création d'un avenir prospère et durable, en s'efforçant continuellement d'appliquer des meilleures pratiques pour la protection de l'environnement.

Nous attendons notamment de nos fournisseurs qu'ils:-

- Observent l'intégralité de la législation sur l'environnement.
- Adoptent une politique pour l'environnement proportionnelle aux risques que font peser leurs activités sur l'environnement.
- Assurent la gestion des matières dangereuses par le biais de l'application des lois, réglementations et normes applicables, ainsi que des règles et procédures internes.
- Les fournisseurs doivent s'efforcer de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher le dégagement de matières dangereuses, ainsi que des incendies, explosions, et accidents graves divers susceptibles d'avoir de graves conséquences

pour leur propre personnel, ainsi que pour les locaux, les communautés environnantes et l'environnement.

- Suivent des procédures permettant d'assurer l'exploitation des installations et équipements existants de façon à minimiser l'impact sur l'environnement.
- Forment leur personnel et mettent les ressources nécessaires pour les sensibiliser sur leurs responsabilités environnementales pour la protection du milieu.

### **Gestion des risques**

La portée de nos activités introduit des risques potentiels pour nos activités commerciales, qui nécessitent l'application d'une gestion efficace des risques. Nous gérons les risques avec sérieux, afin de répondre à nos engagements vis à vis de notre personnel et de nos actionnaires.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve d'une attitude responsable en ce qui concerne les risques, et qu'à leur tour, ils imposent ces mêmes exigences à leurs propres fournisseurs.

Nous exigeons de tous nos fournisseurs:-

- Qu'ils exercent leurs activités de façon responsable et prudente, de façon à minimiser les risques de faillite financière.
- Qu'ils signalent à NSG Group des risques ou développements augmentant considérablement le niveau de risque dans la chaîne d'approvisionnement pour NSG Group.
- Qu'ils maintiennent leur propre procédure d'évaluation des risques de fournisseur.

### **Développement du fournisseur**

NSG Group mesure ses fournisseurs en fonction de ses attentes, aussi bien pendant qu'après le processus de sélection, en adoptant une série d'indicateurs-clef des performances (KPI), qui seront utilisés en tant qu'outil pour la réalisation de l'amélioration continue.

Nous exigeons de nos fournisseurs non seulement qu'ils exercent leurs activités en conformité avec les exigences actuelles, mais qu'ils soient également conscients des exigences prévues pour l'avenir, par exemple de NSG Group, de ses clients, ou des processus législatifs menés par le gouvernement, ciblant une amélioration continue du bien-être des peuples et du milieu dans lequel ils vivent, et commencent d'ores et déjà à prendre les mesures nécessaires.

NSG Group travaille avec ses fournisseurs au développement de ces initiatives, ou à l'optimisation des solutions existantes, qui portent également sur les domaines de l'innovation technique et de l'amélioration opérationnelle.

**NSG Group Supplier Code of Conduct**

**Document Reference: NSGCOC**

**Issue Number: 4**

**Issued Date: 2<sup>nd</sup> June 2017**



Document Reference	NSGCOC
Issue Number	4
Issued Date	2 <sup>nd</sup> June 2017

**Acceptation**

Si vous signez au nom de plusieurs entités légales, indiquez tous les noms des entités concernées.

**Au nom de la société indiquée ci-dessous, je confirme son accord de respecter le Code de conduite des fournisseurs du Groupe NSG ci-joint**

Informations sur le fournisseur	
<b>Nom du Fournisseur</b>	
<b>Adresse du Fournisseur</b>	
Informations personnelle	
<b>Prénom</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Titre du poste</b>	
<b>Adresse électronique</b>	
<b>Date d'acceptation</b>	
Signature et/ou cachet officiel de la société	